

Republique Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 Mai 2024

Délibération n°20240530\_09

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70

Présents : 46

Suppléants : 3

Pouvoirs : 6

= VOTANTS : 55

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : SUBVENTION : attribution d'une subvention au profit de l'association des Anciens combattants et victimes de guerre d'Aussac-Vadalle (Stèle du crash aérien du B17 Channel à Aussac-Vadalle le 19 juin 1944)**

Le jeudi 30 Mai 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24/05/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MONTIGNAC-Charente.

Présents : COMBAUD Renaud – CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – TEILLET Anne – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – BOUCHET Éric LACROIX Aurélie - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie – PINTUREAU Romain MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

2-BERTRAND Michel suppléant de MARCELIN Céline

3-POITOU Mélanie suppléante de MICHONNEAU Patrick

Pouvoirs :

1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy

4-CHARRIAUD Sébastien pouvoir à CRINE Jean-Jacques

5-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

-----  
Absents : GEOFFRION Olivier - FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - JEUNE Karine – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - POTEL Maryse - CAMY Bruno - MAHÉ Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

-----  
Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : SUBVENTION : attribution d'une subvention au profit de l'association des Anciens combattants et victimes de guerre d'Aussac-Vadalle (Stèle du crash aérien du B17 Channel à Aussac-Vadalle le 19 juin 1944)**

*Vu le courrier reçu le 15 avril 2024 de l'amicale des anciens combattants et victimes de guerre d'AUSSAC-VADALLE, sollicitant un soutien financier de la Communauté de communes en vue de réaliser une stèle à la mémoire d'une partie de l'équipage du Boeing B17 G CHANNEL EXPRESS III qui s'est crashé le 19 juin 1944 à Aussac-Vadalle,*

*Vu l'avis du bureau communautaire du 06/05/2024,*

Monsieur le Président précise que la stèle sera sculptée par Marc DELIGNY, artiste local de renommée nationale. Son coût s'élève à 12 000 €.

Il précise les financements sollicités par ailleurs par l'association :

- Un financement de 5000 € est escompté dans le cadre de la campagne de financement participatif via Hello asso.
- La commune d'Aussac-Vadalle envisage d'allouer une subvention de 2000 € et apporte par ailleurs son concours technique à l'association.
- Des mécènes et donateurs privés abonderont (montant non connu à ce jour).
- L'ONAC Charente ne financera pas le projet.

Une cérémonie officielle d'inauguration aura lieu le 19 juin 2024 à l'occasion du 80ème anniversaire du crash, en présence des autorités civiles et militaires, du consul des États-Unis à Bordeaux, des associations d'anciens combattants, de la population et des parties prenantes du projet.

Le bureau communautaire a proposé d'allouer un financement exceptionnel à hauteur de 2000 € maximum, dans la limite de l'engagement financier de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** l'octroi au profit de l'association des anciens combattants et victimes de guerre d'Aussac-Vadalle d'une subvention maximum de 2000 € dans la limite de l'engagement financier de la commune d'implantation de la stèle ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mener toutes les démarches, signer et exécuter tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Christian CROIZARD

